



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

filière sociale

Question écrite n° 71040

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur le statut des conseillers socio-éducatifs. En effet, les conseillers socio-éducatifs sont des personnels issus du secteur social amenés à assumer des postes de responsabilité. Or, leur statut différent des cadres des autres filières (administrative, culturelle ou technique) entraîne des écarts de rémunération importants pour des postes équivalents (jusqu'à 10 000 F/mois). Il lui demande donc quelles solutions peuvent être envisagées pour que les agents de la filière sociale ne soient pas lésés et que cette filière reste attractive. Il lui demande en particulier s'il peut être envisagé de créer un grade hors-classe dans le statut des conseillers socio-éducatifs ou de faciliter le passage de la filière sociale à celle administrative.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71040

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7370